

JOBS & EMPLOIS ETUDIANTS

RECHERCHE ET CONSEILS

L'ÉQUILIBRE JOB ET ETUDES

NE PAS SOUS-ESTIMER LE TEMPS DE TRAVAIL UNIVERSITAIRE

Il est recommandé d'attendre son emploi du temps pour connaître ses disponibilités.

Des études démontrent qu'un emploi dépassant 15h par semaine peut avoir un impact important sur la réussite universitaire.

Il est conseillé d'informer son service scolarité et l'équipe pédagogique de son activité salariée si elle est indispensable au financement des études.

L'ASSIDUITÉ

La présence en travaux dirigés et en travaux pratiques est obligatoire, un emploi ne constitue pas une absence justifiée. En cas d'absence non justifiée, on peut être considéré comme « défaillant » entraînant l'échec au contrôle continu et l'arrêt de la bourse du Crous.

LE STATUT ÉTUDIANT ENGAGÉ

Il est possible de prétendre à un statut spécifique reconnu par l'université en cas de travail salarié régulier tout au long de l'année universitaire. Il faut pouvoir justifier d'un contrat de travail sur l'année auprès de sa scolarité de composante afin d'obtenir potentiellement un aménagement voire une dispense d'assiduité pour certains enseignements.

ATTENTION : Certaines filières (IUT, les écoles de Grenoble INP...) ne délivrent pas de dispenses d'assiduité, il faut se renseigner auprès de sa scolarité !

LA RECHERCHE

SAVOIR PRÉPARER SA CANDIDATURE

La sélection des candidats repose essentiellement sur **la lettre de motivation, le CV et la présentation à l'entretien.**

Les étudiants peuvent être accompagnés

par les espaces d'insertion professionnelle de leur établissement dans l'élaboration de leurs candidatures (CV, lettre de motivation, simulation d'entretien) :

- Espace Orientation et Insertion Professionnelle UGA
prose.univ-grenoble-alpes.fr
- Career Center UGA
univ-grenoble-alpes.jobteaser.com
- Career Center - Grenoble INP
www.grenoble-inp.fr
- Espace Carrières Sciences Po
www.sciencespo-grenoble.fr
- CIO SUP Valence
www.stagesemplois2607.fr
www.etudierendromeardeche.fr

LES SECTEURS QUI RECRUTENT

L'UNIVERSITÉ

Les établissements d'enseignement supérieur proposent des « emplois étudiants » tout au long de l'année.

Les besoins en recrutement sont envoyés via les newsletters ou affichés sur l'intranet étudiant

Le + : Le portail emploi étudiant de l'UGA répertorie toutes les offres
emplois-etudiants.univ-grenoble-alpes.fr

LE CROUS

Le CROUS est un des principaux employeurs étudiants en restauration, gardiennage ou mission d'accueil.

Le + : www.jobaviz.fr

L'ANIMATION ET PÉRISCOLAIRE

Toute l'année dans les centres de loisirs ou dans les accueils périscolaires des communes, pour les mercredis ou pendant les vacances scolaires, plusieurs emplois sont possibles.

Le + : Il existe des formations et aides financières pour passer le BAFA, disponibles à l'ADIIJ.

LES SERVICES A LA PERSONNE

Ce secteur très dynamique propose des emplois d'aide à la vie quotidienne (aide ménager, soutien scolaire), à la famille (garde d'enfant, baby-sitting) et aux personnes dépendantes (personnes âgées, handicapées). Les familles peuvent aussi recruter directement grâce aux Chèques Emploi Service Universels (CESU).

Le + : Avec le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs), il est possible de mettre en concurrence les agences de service à la personne et trouver celle qui convient le mieux. Pour le soutien scolaire, un Bac + 3 minimum est requis.

LA RESTAURATION ET L'HOTELLERIE

Ce secteur propose divers emplois (vente, plongeur, aide cuisinier...) pouvant s'adapter aux plannings des étudiants (Soirs et Week-ends).

Le - : Attention aux horaires des bars (fermetures tardives).

A SAVOIR

Toute au long de l'année le cycle Ouvrez l'oeil propose des temps d'information et d'échange pour élargir le champs de vos expériences, retrouvez le programme :

prose.univ-grenoble-alpes.fr
[@ParcoursUGA](https://twitter.com/ParcoursUGA)



LE TELEMARKETING

Une expérience est requise selon l'employeur : téléconseiller, téléopérateur, télévendeur...

Le + : Mettre en avant ses compétences en langues étrangères.

L'ÉVÉNEMENTIEL

Secteur très vaste où l'on peut faire des sondages, de la distribution de presse ou publicitaire, faire de la vente ou encore être hôte d'accueil.

Le + : Mettre en avant ses compétences en langues et soigner sa présentation.

LA FONCTION PUBLIQUE

Dans la fonction publique, les activités dépendent de l'employeur. Par exemple, à l'université il est possible de travailler dans les bibliothèques, aux postes informatiques, faire de l'archivage... Dans les mairies, travailler dans les accueils périscolaires, animation...

Le + : Postuler tôt dans l'année pour l'année suivante !

COMMENT TROUVER UN JOB ?

SOLLICITER SON RÉSEAU

Informers son entourage, familles et amis de ses recherches peut servir.

LES CANDIDATURES SPONTANÉES

Penser aux candidatures spontanées auprès des structures qui vous intéressent. Il est possible également de se présenter directement muni de son CV et lettre de motivation. Cette démarche est indispensable pour travailler en intérim.

CONSULTER LES OFFRES EN LIGNE

CROUS	www.jobaviz.fr
ADIIJ	isere.info-jeunes.fr
Pôle Emploi	www.pole-emploi.fr
Job à Gre	Fb.com/jobgre
Portail emploi étudiant UGA	emplois-etudiants.univ-grenoble-alpes.fr
Portail Stage emploi Drome Ardèche	www.stageemplois2607.fr

ATTENTION : TRAVAIL AU NOIR

Un emploi, régulier ou non, qui n'est pas déclaré est interdit par la loi. L'employeur et le salarié s'exposent à des sanctions pénales et financières.

VOS DROITS ?

JOB ETUDIANT ET COTISATION RETRAITE

Il faut conserver précieusement ses fiches de paie, contrats de travail et certificats de travail. Ces emplois sont comptabilisés comme n'importe quelle période de travail salarié.

www.info-retraite.fr

ATTENTION AU STATUT D'AUTO-ENTREPRENEUR !

De nombreuses plateformes proposent des jobs de livreurs, missions d'interims ... qu'on dit «Uberisées», il s'agit de missions en auto-entrepreneuriat. Ce statut peut avoir un impact sur vos droits et notamment les aides aux Logements.

Bien se renseigner avant de créer ce statut auprès des impôts et de la CAF !

ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX ET JOBS

Les étudiants étrangers peuvent exercer une activité salariée, sous conditions, durant leurs études en France. Pour plus d'informations, se renseigner auprès de **ISSO** au sein du iCampus-Welcome Center.
international.univ-grenoble-alpes.fr

LÉGISLATION ET DROIT DU TRAVAIL

Le monde du travail est réglementé par de nombreuses lois et conventions collectives. Lorsque l'on travaille, il y a des droits et des devoirs.

Les étudiants sont soumis aux mêmes textes de lois que les autres salariés. En cas de doute sur le contrat, les tâches à accomplir ou pour une simple demande de renseignement sur la législation, contacter la direction départementale du travail.
auvergne-rhonealpes.direccte.gouv.fr

JOB ET IMPÔTS

Un étudiant doit déclarer ses revenus ! (voir la fiche pratique Budget) :

- **S'il est rattaché fiscalement à ses parents (Jusqu'à 25 ans)**, ce sont eux qui doivent déclarer ses revenus (Exonération dans une limite de 4441€ annuel)

- **S'il est indépendant fiscalement**, il doit faire sa propre déclaration d'impôt.

www.impots.gouv.fr

PRIME D'ACTIVITÉ

La prime d'activité est accessible aux étudiants salariés et aux apprentis sous certaines conditions. Elle est délivrée par la CAF, vous devez percevoir durant au moins trois mois un salaire minimum d'environ 907 euros net par mois

Simulation : caf.fr

VOS RENDEZ-VOUS

JOB D'ÉTÉ DE L'ADIIJ

Emplois saisonniers et Jobs d'été, rendez-vous en avril !
isere.info-jeunes.fr

JOBS DATING DU CROUS

Le CROUS en partenariat avec iCampus organise des rendez-vous tout au long de l'année :
www.crous-grenoble.fr



campus.univ-grenoble-alpes.fr

04 56 52 85 22 / icampus-accueil@univ-grenoble-alpes.fr